

## Rapport OXFAM

**L'ONG a publié, en novembre 2018, un rapport intitulé « Les fossiles raflent la mise ». Ce rapport analyse les financements et investissements des six plus grandes banques françaises sur la période 2016-2017 et les accuse de poursuivre le développement des énergies fossiles au détriment des énergies renouvelables.**

### Notre réponse :

L'étude a été menée en tenant compte de partis-pris que nous ne partageons pas et de modélisation dont nous ignorons les équations. Nous avons compris qu'elle repose notamment sur un modèle théorique d'affectation des opérations de financements et d'investissements de 6 banques françaises en direction de 290 entreprises (les 25 premières entreprises mondiales de production d'électricité et les entreprises françaises représentent 75 % du marché énergétique national et leurs filiales) et 89 projets d'énergies renouvelables. Les données de l'étude proviennent par ailleurs de bases de données financières et industrielles sur la traçabilité desquelles nous ne pouvons pas nous prononcer. Cette approche semble par ailleurs complétée par une clé d'affectation des portefeuilles d'actions et obligations détenues par les banques. Considérant que la valeur du portefeuille d'actions détenues sur la période suit globalement l'évolution de celle des indices boursiers fossiles, l'étude considère qu'il n'y a pas eu de désinvestissement sur la période. Considérant, par ailleurs, que la valeur du portefeuille d'actions détenues dans les énergies renouvelables a progressé légèrement plus vite que les indices boursiers correspondants, l'étude conclut sur le peu d'investissement dans ce domaine. Ces deux conclusions constituent pour nous un raccourci parfaitement contestable.

Au surplus, cette étude présente un biais méthodologique dans le traitement des énergies. Elle additionne toutes les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), qu'elle amalgame, alors même que le gaz est considéré par la majorité des scientifiques comme une énergie de transition. Puis l'étude soustrait de la liste des énergies dites renouvelables, l'énergie nucléaire, l'hydraulique et la biomasse (y compris les déchets végétaux, de type bagasse, ce qui est très surprenant).

En conséquence de ces approximations et de ces partis-pris, les auteurs dénoncent la « diminution des financements d'énergies renouvelables et la montée du financement des énergies fossiles ». Ils exigent des banques qu'elles arrêtent de financer des entreprises telles que EDF, ENGIE et Direct Energie, qui sont les trois plus importants fournisseurs d'électricité français, alors même que l'urgence est de les accompagner dans leurs efforts en faveur de la transition énergétique, c'est, à contrario, la position du Crédit Agricole.

Nous contestons donc cette analyse.

La stratégie du Groupe Crédit Agricole est la suivante : il n'y a plus de financement dédié à la construction ou à l'expansion de mines de charbon depuis mai 2015, ni de financement à destination des centrales à charbon depuis novembre 2016. Les encours sur le secteur du charbon sont en extinction rapide et ont été diminués par 10 entre 2015 et 2018. La principale « exposition » charbon de Crédit Agricole CIB concerne des concours non dédiés à de grands groupes miniers généralistes pour lesquels l'activité mines de charbon représente moins de 20% de l'activité totale.

Dans le secteur du Pétrole, le Crédit Agricole n'a aucun financement dédié à la production ou au transport de pétroles dits extrêmes (pétroles en zone Arctique, pétroles extra lourds, sables bitumineux) depuis décembre 2017 et des pétroles et gaz de schiste les plus émissifs en gaz à effet de

serre depuis avril 2018. Le Groupe Crédit Agricole n'accompagne plus les acteurs dont plus de 50% des revenus proviennent de la production ou du transport de pétroles extrêmes, depuis novembre 2016.

Des financements se poursuivent dans le secteur du gaz même s'il s'agit d'une énergie fossile. A court terme, le gaz est une énergie de transition qui contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous rappelons que l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) considère que le gaz va jouer un rôle prépondérant, à court terme, en termes de transition énergétique.

En 2018, nous rappelons que 64% des dossiers de production électrique financés par le Crédit Agricole – dans le cadre de financements de projets – sont des projets d'énergies renouvelables.

## **Oléoducs**

**Certaines ONG dénoncent le financement par Crédit Agricole CIB d'entreprises nord-américaines qui portent des projets d'oléoducs destinés à transporter des produits pétroliers issus de sables bitumineux : Enbridge (projet Line 3) et Kinder Morgan (projet Trans Mountain).**

### **Notre réponse :**

- Aucun financement accordé par Crédit Agricole CIB n'est lié aux projets d'oléoducs en question ;
- Les entreprises financées par Crédit Agricole CIB sont des gestionnaires de réseaux de transport et ne développent pas les projets contestés de sables bitumineux. Les hydrocarbures issus de sables bitumineux représentent globalement moins de 10 % des volumes transportés par ces entreprises. L'activité de ces entreprises est conforme à nos politiques sectorielles ;
- Nous dialoguons avec tous nos clients et les encourageons en toute circonstance à intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique.

## **Projet Line 3 - Enbridge**

**Le projet Line 3 consiste au remplacement d'un oléoduc. Certaines ONG contestent ce projet car l'oléoduc participe au maintien de l'extraction de sables bitumineux au Canada.**

### **Notre réponse :**

Crédit Agricole CIB ne finance pas le projet Line 3. Les lignes de crédit accordées par Crédit Agricole CIB sont destinées à assurer la liquidité à court terme du groupe Enbridge. Les activités « sensibles » du groupe Enbridge sont limitées (environ 10% des revenus totaux du Groupe).

## **Projet oléoduc Keystone XL - Transcanada**

### **Notre réponse :**

Lors de son Assemblée Générale de mai 2017, Crédit Agricole S.A. a rappelé qu'il ne financerait pas de nouveaux investissements concernant le doublement de l'oléoduc Keystone (4 000 km), qui transporte des hydrocarbures extraits de sables bitumineux, développé par la société canadienne gestionnaire d'infrastructures énergétiques, Transcanada.

Transcanada est un énergéticien présent au Canada, aux Etats-Unis et au Mexique. Ses principales activités sont le transport de gaz par pipeline (60% du CA), la génération électrique (26% du CA), et le transport de pétrole par pipeline pour le solde. Crédit Agricole CIB ne finance pas le projet Keystone.

#### **Financement de l'huile de Palme**

**Des ONG reprochent au Crédit Agricole de financer Maybank qui finance elle-même des sociétés du secteur de l'huile de palme. Maybank est une banque importante en Malaisie.**

#### **Notre réponse :**

Crédit Agricole CIB a mis en place une politique sectorielle en novembre 2015 précisant notamment que la banque ne financerait pas plantations et production d'huile de Palme dans les cas suivants :

- Exploitations illégales ;
- Conversion de terres présentant une grande valeur en termes de biodiversité (aires protégées) ;
- Impact critique sur une zone protégée ou une zone humide d'importance internationale couverte par la convention de Ramsar ;
- Localisation dans un site inscrit au patrimoine mondial de l'humanité selon le classement de l'Unesco.

Crédit Agricole CIB est en relation d'affaires avec cette contrepartie mais cette relation ne comprend pas de lignes de financement liées à l'huile de palme.

#### **LDDS**

**L'association ATTAC a lancé une campagne fin 2018 pour demander l'utilisation des fonds déposés sur le livret développement durable et solidaire (LDDS).**

#### **Notre réponse :**

L'encours de collecte du LDDS, pour l'ensemble des Caisses régionales, s'élève à 30,9 Md€ (au 31/10/2018).

Une partie de l'encours de collecte LDDS est centralisée à la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet encours échappe au bilan de la banque. La part centralisée en ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole est de 37,02 % (au 22/10/2018). 62,98 % de l'encours, soit environ 19,5 Md€ restent donc globalement au Bilan des 39 Caisses régionales.

Il est prévu règlementairement que la part non centralisée de l'encours Livret A/LDDS soit affectée :

- Pour **80 %** au moins, au financement des besoins de trésorerie et d'investissement des entreprises (micro, petites et moyennes) ;
- Pour **10 %** au moins, au financement de travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens.

Le suivi des statistiques internes montre que 2% de l'encours non centralisé est dédié à des travaux d'économies d'énergie.

Il est cependant difficile de mesurer précisément le financement direct ou indirect des travaux d'économie d'énergie puisque les crédits à l'habitat ancien financent le plus souvent une enveloppe de travaux à vocation d'économie d'énergie et une enveloppe de travaux d'amélioration sans impact sur les économies d'énergies.

Contrairement aux constructions de logements, il n'existe pas de déclaration administrative obligatoire pour tous les travaux de rénovation. La déclaration de travaux n'est par exemple pas obligatoire pour les changements de systèmes de chauffage, l'isolation des toitures, etc. Cette absence de déclaration administrative contribue à ce que l'identification ne soit pas exhaustive.

La part de marché sur l'habitat du Crédit Agricole étant de l'ordre de 25 % en moyenne, nous considérons que le Crédit Agricole finance 3,1 Md€ de travaux énergétiques. Cette part est donc bien supérieure au 10% réglementaire que le Groupe doit financer à partir du LDDS (1,9 Md€).

Les chiffres officiels de l'utilisation des fonds collectés sur le LDDS et le livret A sont publiés sur le site du Crédit Agricole à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.com/chaines-thematiques/toutes-les-chaines-d-info-du-groupe-credit-agricole/a-la-une/emploi-des-ressources-collectees-sur-les-livrets-a-et-ldds-2018>

## **Cum-Ex files**

### **Notre réponse :**

Le dossier dit « Cum-Ex », concerne exclusivement l'Allemagne dont la réglementation présentait une faille jusqu'en 2012 en permettant, dans le cadre de certaines transactions, que le propriétaire des titres à l'instant « t » et le propriétaire futur puissent tous deux utiliser l'avoir fiscal. Des fonds d'investissement se sont organisés pour bénéficier de cette faille. Dans le cadre des enquêtes menées par les autorités allemandes depuis 2014, CACEIS (filiale du Groupe Crédit Agricole) a effectivement été citée comme témoin du fait de son activité de teneur de compte conservateur pour des institutions financières et des fonds d'investissement. En tant que teneur de compte, il n'initie pas d'opérations d'arbitrage en matière de dividendes et n'en propose pas à ses clients. Au regard des informations dont le Crédit Agricole dispose, aucune faute intentionnelle ou négligence n'est imputable à CACEIS Allemagne. Ce dossier ne fait d'ailleurs l'objet d'aucune provision et le Crédit Agricole coopère avec les autorités allemandes.